

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Stratégies foncières et  
immobilières  
N° 2020-D-186

**ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE CADRE  
DE L'AMENAGEMENT DES RUES DES MENEAUX  
ET DE L'ARETIER**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- Vu l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le Président subdélégué à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1** – Dans le cadre de l'aménagement des rues des Méneaux et de l'Arétier sur la commune de Champniers, est approuvée l'acquisition des parcelles CB50h, CB51j, CB56l, CB57n, CB58p et CB59r, d'une superficie totale de 935 m<sup>2</sup>, situées sur la commune de Champniers, appartenant à la SCI IBAN MURS sise route de Paris sur ladite commune.

**Article 2** – Le montant de cette acquisition s'élève à 12 756 €HT soit 15 307,20 € TTC. Les frais annexes (notaire, géomètre...) sont à la charge de GrandAngoulême.

**Article 3** – Les dépenses seront imputées au budget principal – articles 2112 et 2113.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
**Le 01 octobre 2020**  
Publié ou notifié,  
**Le 02 octobre 2020**